

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit **TB 1745**

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

- Emploi de la substance / de la préparation

Adhésif d'assemblage
Colle

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur : THREE BOND EUROPE S.A.S TEL: 33 (0)1 34 32 39 60
B.P 39105
95073 CERGY PONTOISE FAX: 33 (0)1 34 32 39 61
FRANCE

- Service chargé des renseignements :

Département H&S de Three Bond Europe : msds@threebond.fr
Site : http://quickfds.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

INRS FRANCE : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)
Belgique - Tel : 32 070/245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le

règlement (CE) n° 1272/2008

- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

- Mention d'avertissement

Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-cyanoacrylate d' éthyle

- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

Nom du produit TB 1745

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:** Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7085-85-0	2-cyanoacrylate d' éthyle	50-100%
EINECS: 230-391-5	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

- **SVHC** non applicable

- **Indications complémentaires**

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **après inhalation :** Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :** Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si la peau est collée, ne pas tenter de la décoller par arrachement. Rincer abondamment sous l'eau tiède. En cas de collage d'une zone importante de la peau consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux :** Si les paupières sont collées, ne pas tenter de les décoller en les écartant.

Rincer abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

- **après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Ne laisser vomir le sujet spontanément que lorsqu'il est totalement conscient

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

(suite page 3)

FR

Nom du produit TB 1745

(suite de la page 2)

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
Migraine
Toux

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
Acide cyanhydrique (HCN)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale

- Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante
Porter un vêtement personnel de protection

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

FR

Nom du produit TB 1745

(suite de la page 3)
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec de l'eau
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection respiratoire :**
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

(suite page 5)

FR

Nom du produit TB 1745

(suite de la page 4)

- Matériau des gants** Gants en matière plastique
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**- Indications générales.****- Aspect:**

- Forme :** liquide
Couleur : incolore
- Odeur : caractéristique

- Modification d'état

- Point de fusion :** -31 °C
Point d'ébullition : 60 °C

- Point d'éclair :** 85 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

- Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- Pression de vapeur :** Non déterminé.

- Densité à 25 °C:** 1,07
- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

- l'eau :** non ou peu miscible

- Viscosité :

- dynamique à 25 °C:** 450 mPas

- 9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique**- Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation par dégagement de chaleur
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines
Réagit fortement au contact de l'eau
Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz irritants
Un contact avec les alcalis provoque la libération de gaz irritants

- 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

Nom du produit TB 1745

(suite de la page 5)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** En général non polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)

Nom du produit TB 1745

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.


Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés :

- Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR, ADN, IMDG

néant

- IATA

UN3334

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR, ADN, IMDG

néant

- IATA

Aviation regulated liquid, n.o.s.

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG

- Classe

néant

- IATA



- Class

9 Matières et objets dangereux divers.

- Label

9

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Polluant marin :

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

FR

(suite page 8)

Nom du produit TB 1745

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :** En général non polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Tableau des maladies professionnelles N°66A
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

FR